

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +251115- 517700 Fax: +251115- 517844

Website: www.africa-union.org

CONFERENCE DE L'UNION

Seizième session ordinaire

30 - 31 Janvier 2011

Addis-Abeba (ETHIOPIE)

Assembly/AU/15(XVI) Add.2

Original : Arabe

**CREATION D'UN CENTRE DE L'UNION AFRICAINE
POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT
POST-CONFLIT (CRDPC)**

(Point proposé par la République arabe d'Égypte)

**Création d'un Centre de l'Union africaine pour la
reconstruction et le développement post-conflit (CRDPC)**
(Point proposé par la République arabe d'Égypte)

Introduction/Références

- les conflits armés sont au nombre des principaux obstacles qui freinent le développement durable de l'Afrique. Il est donc absolument nécessaire d'intensifier et de mettre en place de nouvelles initiatives dans le domaine de la consolidation de la paix par le biais d'approches dynamiques. Pour ce faire, il faut de toute urgence mettre en œuvre la politique de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement après un conflit. Ce qui permettra d'aider les pays émergeant d'un conflit à ne pas retomber dans la violence, grâce à la recherche de solution aux causes profondes des conflits, et de donner la priorité aux besoins de ces pays ;
- depuis la transformation de l'Organisation de l'unité africaine en Union africaine, celle-ci n'a cessé de faire preuve de dynamisme en vue de relever les défis qui se posent en matière de paix et de sécurité sur le continent. En outre, elle apporte sa contribution aux questions liées à la paix et à la sécurité au niveau international. L'article 5(2) de l'Acte constitutif de l'Union africaine, sur la base duquel le Conseil de paix et de sécurité a été créé pour, entre autres, promouvoir et mettre en œuvre la consolidation de la paix et la reconstruction après les conflits [Article 3(c)], notamment l'action humanitaire et la gestion des catastrophes en tant que principales activités du CPS [Article 6(c) et (f)] ;
- l'Union africaine a mis en place un Conseil de paix et de sécurité dynamique, qui est secondé par une Architecture de paix et de sécurité (APSA) bien structurée. Cette structure comprend six mécanismes traitant de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits en Afrique, notamment : a) le système continental d'alerte rapide, b) la Force africaine en attente, c) les Communautés économiques régionales, d) le groupe des sages, e) le Fonds pour la paix. En outre, d'importantes composantes telles que la reconstruction et le développement après un conflit, la gestion des frontières, la sûreté et la sécurité maritimes sont en cours d'examen et viendront renforcer la structure de l'APSA ;
- à sa septième session à Syrte en 2005, le Conseil exécutif de l'Union africaine a souligné la nécessité de consolider les progrès notables accomplis dans le domaine du règlement des conflits sur le continent. Il a également demandé à la Commission de mettre en œuvre une politique de l'UA sur la reconstruction après un conflit, basée sur les dispositions pertinentes du Protocole du Conseil de paix et de sécurité et l'expérience acquise jusqu'ici sur le continent. [EX.CL/DEC 225 (VII)];
- à sa septième session à Banjul en 2006, la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a approuvé le cadre d'action de l'UA pour la reconstruction et le développement après un conflit qui a pour objectif de trouver des solutions aux causes profondes des conflits, de faire face aux ravages de la guerre et de remettre les pays touchés sur la

voie de la justice sociale durable, du renouveau et de la gouvernance participative. Le cadre d'action de l'UA repose sur cinq principes fondamentaux qui représentent les valeurs et les normes minimales fondamentales qui sont à la base des actions dans toutes les activités et tous les programmes après un conflit. Ces principes portent, entre autres, sur : le leadership africain, l'appropriation aux niveaux national et communautaire ; l'intégration, l'équité et la non-discrimination, la coopération, la cohésion et le renforcement des capacités en vue de la viabilité. (EX.CL/302 (IX);

- conformément aux résolutions pertinentes portant création de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies, à savoir les résolutions 60/180 et 1645 (2005), la Commission de consolidation de la paix a, entre autres, pour mandat d'agir dans les trois principaux cadres suivants : mobiliser les ressources mises à la disposition de la communauté internationale, proposer des stratégies intégrées aux fins de la consolidation de la paix après les conflits et aider les pays émergeant de conflits à se reconstruire. A l'heure actuelle, le Burundi, la République centrafricaine, la Guinée Bissau, la Sierra Leone et le Liberia figurent au programme de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies.
- malgré les efforts susmentionnés, l'APSA et le cadre d'action de l'UA pour la reconstruction et le développement après un conflit ne sont pas encore entièrement fonctionnels ni opérationnels. À ce jour, la plupart des initiatives pour la reconstruction après un conflit avaient un caractère national ou étaient basées sur une approche nationale, alors que les approches multisectorielles et régionales relatives aux initiatives pour la reconstruction et le développement après un conflit n'ont pas reçu l'attention requise. Le Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement après un conflit a pour objectif de combler les lacunes qui existent au sein de la structure de l'APSA, et de créer un mécanisme continental qui puisse répondre à tous les besoins des pays émergeant de conflit grâce à une approche à la fois nationale et multilatérale. Par rapport aux autres programmes d'intervention, très peu de ressources ont été consacrées à ceux portant sur la reconstruction et le développement après un conflit dans les pays émergeant de conflit ;
- dans de nombreuses régions d'Afrique, la paix et la stabilité sont demeurées fragiles, en raison du peu d'appui apporté aux politiques pour la reconstruction et le développement post-conflit de l'UA et de l'insuffisance des ressources humaines et financières mises à la disposition de l'Unité chargée de la reconstruction et du développement après un conflit de l'UA pour le maintien de sa structure opérationnelle.

Proposition de l'Égypte relative au Centre de l'UA pour la politique de reconstruction et de développement après un conflit

- c'est dans ce contexte que l'Égypte a proposé une initiative visant à créer un Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement après un conflit. Cette proposition a été présentée à la deuxième réunion du Groupe conjoint d'experts pour la paix et la sécurité qui s'est tenue en

avril 2009 dans le cadre du Partenariat Afrique–UE. Cette initiative a été intégrée dans la feuille de route sur la paix et la sécurité en vue de la mise en œuvre du premier plan d'action Afrique-UE 2008-2010 ;

- dans l'allocution d'ouverture qu'il a prononcée à l'occasion de la retraite de haut niveau sur la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, organisée au Caire, du 26 - 28 août 2010, S.E. M. Ahmed Aboul Gheit, Ministre égyptien des Affaires étrangères, a réitéré la proposition de l'Égypte. Il a également mis l'accent sur la nécessité de créer un « corps africain des bâtisseurs de la paix », qui marquerait une étape importante vers la stabilisation et la relève des pays émergeant de conflit et qui contribuerait à les empêcher de retomber dans la violence ;
- l'initiative relative à la politique de l'UA pour la reconstruction et le développement après un conflit a été approuvée dans le deuxième plan d'action Afrique-UE sur la paix et la sécurité (2011-2013), et devrait figurer dans la feuille de route qui sera élaborée par la suite en vue de la mise en œuvre des initiatives pertinentes, pendant le 3^{ème} Sommet Afrique-UE, à Tripoli, les 29 et 30 novembre 2010.

Raisons d'être du Centre de l'UA pour la politique de reconstruction et de développement après un conflit

I. Principes de base

- le Centre de l'UA pour la politique de reconstruction et de développement après un conflit devrait être un centre d'excellence théorique et opérationnel de l'UA pour la mise en œuvre de la politique de reconstruction et de développement après un conflit ;
- le Centre devrait être un centre continental destiné à appuyer les processus de reconstruction et de développement après un conflit dans les pays émergeant de conflit et à contribuer à mobiliser des ressources suffisantes en vue du lancement de programmes et de projets à effet à court et à moyen terme, en vue de stabiliser, de maintenir, de renforcer et d'institutionnaliser les capacités nationales. Ce qui permettrait à ces pays de rétablir un bon degré de stabilité en tant que préalable au développement.

II. Objectifs

Le Centre a pour principal objectif d'appuyer et de renforcer l'Unité de l'UA chargée de la reconstruction et du développement après un conflit, en vue de :

1. consolider la paix, trouver des solutions aux causes profondes des conflits et prévenir la résurgence de la violence ;
2. améliorer la rapidité et l'efficacité de la réaction de l'Union africaine face aux situations de post-conflit ;
3. assurer la paix et la stabilité qui sont essentielles pour le développement et l'intégration du continent africain ;

4. développer la recherche et l'analyse des politiques ;
5. planifier et mettre en œuvre les activités de reconstruction qui conviennent le mieux aux circonstances et aux réalités africaines ;
6. institutionnaliser la corrélation avec le système continental d'alerte rapide, le mécanisme de règlement des conflits en Afrique, les centres de formation et la FAA ;
7. renforcer les complémentarités et la coordination entre les différents acteurs engagés dans les processus de reconstruction et de développement après un conflit tant au niveau des secteurs privé que public ;
8. mobiliser des ressources suffisantes à l'aide de méthodes novatrices de collecte de fonds aux niveaux régional et international ;
9. assurer le suivi et l'évaluation des progrès réalisés ;
10. accélérer la planification et la mise en œuvre des projets à impact rapide ;
11. améliorer le renforcement des capacités.

III. Principes

Conformément à la politique de l'UA pour la reconstruction et le développement après un conflit et, en vue d'appuyer l'Unité de l'UA chargée de la reconstruction et du développement après un conflit, les principes directeurs du Centre seront les suivants :

1. rôle de premier plan et appropriation de l'Afrique ;
2. promotion d'une large appropriation aux niveaux national et communautaire ;
3. pertinence et cohérence ;
4. intégration, équité et non-discrimination ;
5. aide à l'Unité en vue de compléter les autres initiatives et structures, y compris la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies ;
6. recherche de solutions à chaque situation de conflit selon son contexte spécifique ;
7. promotion de la complémentarité entre les mécanismes économiques régionaux et les mécanismes régionaux, les États membres, et les acteurs de la société civile ;
8. échange des enseignements tirés à différents niveaux.

IV. Portée et domaines d'action

- a) les cinq principaux domaines prioritaires de consolidation de la paix tels que définis dans le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la « consolidation tout juste après un conflit » publié en juin 2009 sont les suivants : sûreté et sécurité de base, processus politiques, fourniture de services de base, rétablissement des principales fonctions du gouvernement et relance de l'économie ;
- b) activités prises en compte dans le cadre d'action de la politique africaine pour la reconstruction et le développement après un conflit telles que :
 - 1. recherche de solutions aux causes profondes du conflit ;
 - 2. prise de conscience de la culture de la paix et des questions concernant les femmes et les enfants ;
 - 3. renforcement de l'état de droit ;
 - 4. mise en œuvre des programmes de DDR et de réinsertion ;
 - 5. recherche de solutions aux besoins fondamentaux ;
 - 6. reconstruction des infrastructures nationales essentielles et des installations matérielles ;
 - 7. réadaptation des réfugiés et des personnes déplacées ;
 - 8. renforcement des capacités nationales et des institutions/RPS ;
 - 9. architecture de gouvernance politique ;
 - 10. éducation et formation.
- c) Liste non exhaustive des activités à mener :
 - 1. documents d'orientation et de politique ;
 - 2. mise au point de bases de données des experts africains dans le domaine de la reconstruction et du développement après un conflit « le corps des bâtisseurs de la paix » ;
 - 3. évaluation des besoins et des capacités ;
 - 4. conception de modèles et de programmes pour la mise en œuvre de projets à impact rapide ;
 - 5. réunions d'experts sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés dans les situations de post-conflit en Afrique ;
 - 6. jumelage des programmes entre les institutions africaines et non africaines en vue d'un renforcement effectif des capacités ;

7. création d'un réseau de partage des connaissances et de diffusion de l'information ;
8. conférences des donateurs pour les pays émergeant de conflit ;
9. ateliers et des foires à l'emploi.

V. Structure et composition

- les experts de la Commission de l'UA, en collaboration avec le Gouvernement égyptien, effectueront des études complémentaires.
- une approche progressive sera utilisée au moment de l'institutionnalisation du centre.
- la flexibilité dans la structure, notamment dans la structure provisoire (5-7 employés) est absolument nécessaire.

VI. Questions financières et budgétaires

1. l'Egypte s'engage à mobiliser des ressources auprès des partenaires et des parties prenantes, et à fournir les installations ainsi que la logistique nécessaires à la bonne marche du centre ;
2. le Centre de l'UA pour la reconstruction et le développement après un conflit sera financé, pendant les cinq premières années, à l'aide de ressources extrabudgétaires obtenues auprès des parties prenantes internationales, des donateurs et des institutions financières internationales ;
3. le financement de l'UE sera assuré par le biais de la Stratégie conjointe Afrique-UE sur la paix et la sécurité (2011-2013) ;
4. le Fonds pour la paix de l'UA;
5. le budget sera estimé en fonction du mandat assigné et des situations de post-conflit.